

## **Avis de la délégation CNE du personnel relatif à la création au sein d'ADPI d'un service de Gestion de la Sureté du Patrimoine et des Personnes (GSPP).**

La délégation CNE du personnel remercie les autorités pour le dossier complet et motivé proposant la création du service GSPP, remis pour avis au conseil d'entreprise de juin 2013.

Sur le fond, elle souligne l'aspect positif de la création de ce service qui identifie la sécurité au sein de l'UCL. Cette structure permet de visualiser les missions de gestion de la sureté du patrimoine et des personnes ainsi que les personnes qui en sont responsables. En les isolant, c'est aussi donner la possibilité aux membres de ce service de se dégager des questions liées à la gestion logistique des auditoires, du courrier interne et du magasin central à Woluwe qui sont éloignées des préoccupations liées à la sécurité.

Le personnel consulté et la délégation CNE seraient favorable à ce que ce mouvement de visibilité soit même accentué en isolant GSPP de la structure ADPI et en créant une entité à part entière. En effet, ADPI, comme son nom l'indique, gère le patrimoine immobilier et les infrastructures mais pas les personnes. Or, GSPP a comme ambition de gérer la sécurité des biens ET celles des personnes également. C'est pourquoi une indépendance comme celle de SERP serait la bienvenue dans le développement des activités de GSPP, en lien direct avec l'administrateur général, sans devoir passer par la responsabilité hiérarchique de ADPI. Ce service devrait également interagir pour la sécurité des personnes de manière rapprochée avec, notamment, le vice-recteur aux affaires étudiantes et le responsable informatique de la sécurité.

Le maintien de GPLO -logistique et auditoires- sur le site de LLN est acté et permet à GTPW de se définir une identité de site, comme du temps de SIWO, mais sous la responsabilité de ADPI, ce qui paraît tout à fait justifié.

La délégation CNE du personnel au Conseil d'entreprise a pris connaissance du caractère multi-sites de GSPP et se demande comment les ressources actuelles pourront être responsables d'un développement de la sécurité sur tous les sites. Il est peut-être nécessaire de procéder par étapes pour ne pas attribuer des responsabilités qui pourraient se retourner contre des équipes qui n'ont pas les moyens de les assumer à l'heure actuelle. En effet, sur le terrain, la délégation CNE constate le scepticisme du personnel concerné quant à sa capacité de prise en charge du PIU, par exemple, dont la mise en place est prévue en septembre 2014. Les moyens humains et financiers mobilisables dans ce cadre sont trop limités. Le PIU exige par exemple la mise en place de gardes, qui reposeront sur un nombre trop limités d'épaules. Par ailleurs, le personnel s'inquiète des charges nouvelles et des responsabilités juridiques plus importantes assumées dans le cadre du PIU. La délégation est donc favorable à un accompagnement au changement de manière progressive et en y affectant les moyens humains nécessaires.

Enfin, la délégation CNE souhaite être l'interprète du personnel de GPLO à LLN quant à la surcharge de travail des appariteurs, actuellement en nombre insuffisant suite à l'accroissement des prestations du samedi (colloques et congrès, cours de plus en plus organisés le samedi notamment en horaire décalé). Par ailleurs, le métier d'appariteur change en raison de son caractère de plus en plus technique, nécessitant une formation aux nouvelles technologies.

**En conclusion, la délégation CNE du personnel au Conseil d'entreprise souhaite remettre un avis d'un part positif sur la création de ce service qui identifie les questions de sureté du patrimoine et des personnes au sein de l'UCL, et d'autre part un avis mitigé sur les moyens affectés au regard des missions importantes de ce service et sur sa ligne hiérarchique.**